

PROCÉDURE DE MISE EN CANDIDATURE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

À l'occasion de l'assemblée générale du **11 juin 2025**, Culture Lanaudière procèdera à l'élection de 4 membres de son conseil d'administration. Tel que convenu aux règlements généraux (art.6.2) les sièges portant un numéro pair sont en élection les années paires. En 2025, ce sont les sièges : 1, 3, 5 et 7 qui seront soumis au scrutin.

- Les sièges 1 et 3 sont réservés aux membres actifs **individuels**
- Le siège 5 est réservé à un membre actif **corporatif**
- Le siège 7 est réservé à un membre issu d'une **municipalité de moins de 10 000 habitants**

Mise en candidature

La période de mise en candidature s'étale **du 10 avril au 9 mai 2025.**

La mise en candidature devra être faite par écrit et envoyée dans les délais prescrits soit :

- Par courriel à dg@culturelanaudiere.qc.ca
- Par courrier régulier au 306, rue Beaudry Nord à Joliette, J6E 6A6, l'oblitération faisant foi de la date d'envoi
- Par Internet, directement via le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.culturelanaudiere.qc.ca/assemblee-generale-annuelle/candidatureca>.

Le candidat devra fournir :

- A. Le **formulaire** de mise en candidature dûment complété;
- B. **S'il s'agit d'une première fois** où vous soumettez votre candidature, inclure :
 - a. Un **résumé de son expérience** (max : 1 page)
 - b. Une **lettre de motivation** à collaborer à titre d'administrateur. (max 1 page)
 - c. Joindre un document prouvant qu'il n'y a pas de poursuites judiciaires, récentes ou anciennes, liées au candidat (**document du plumitif** accepté)
 - d. Confirmation de non faillite.
- C. S'il s'agit d'une demande de **reconduction de mandat**, seulement le formulaire est requis
- D. Le candidat doit être membre actif, au moment de sa mise en candidature

Le mode de validation et l'élection :

1. Un candidat ne peut se présenter qu'à un seul siège

2. Les candidatures sont **soumises à un comité d'évaluation** qui confirme la légitimité des candidats
3. Le secrétaire corporatif rendra disponible la liste de tous les candidats, laquelle sera jointe à l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle du 11 juin 2025
4. Si, pour un poste, une seule candidature est déposée, la personne est élue par acclamation
5. Si pour un poste, il y a plus d'une candidature, les candidats disposeront de quelques minutes pour se présenter devant les membres. Le vote se prend parmi les personnes ayant droit de vote (membres en règle). Le candidat ayant reçu le plus grand nombre de votes est élu

Les personnes qui souhaitent poser leur candidature au poste d'administrateur de Culture Lanaudière doivent répondre aux conditions d'admissibilité telles que prévues à l'article 4.1.1 ou 4.1.2, des règlements généraux.

Ils doivent avoir pris connaissance des objectifs de la Corporation et adhérer au mode de gouvernance telle que défini par le conseil. De plus, l'administrateur reconnaît siéger au conseil d'administration à titre individuel, en vue de mener à bien les destinées de la corporation.

Article 4.1.1 et 4.1.2 des règlements généraux

4.1.1 Membre actif individuel

Le membre actif individuel est une personne physique qui exerce les droits et privilèges tels que définis dans les présents règlements.

Conditions d'admission :

Peut être admis à titre de membre actif, *une personne provenant de l'une ou l'autre des familles*, tel que définie dans la politique du conseil prévue à cet effet et qui répond aux conditions d'admissions suivantes :

- a) soumettre au secrétaire corporatif une demande écrite d'adhésion selon le formulaire établi à cet effet par le conseil;
- b) accepter la mission et les objets de la corporation;
- c) désirer soutenir la corporation dans la réalisation de ses orientations et participer de différentes façons à la réalisation des objectifs de celle-ci;
- d) acquitter la cotisation annuelle et, s'il y a lieu, toute cotisation que le conseil pourrait déterminer;
- e) satisfaire à tous les critères d'éligibilité déterminés par le conseil;
- f) être accepté par le conseil.

4.1.2 Membre actif corporatif

Le membre actif corporatif désigne toute personne morale légalement constituée. Sont considérées aussi comme membre actif corporatif, les municipalités et MRC.

Conditions d'admission :

Peut être admis à titre de membre actif corporatif de la corporation, un organisme qui répond aux conditions d'admission suivantes :

- a) soumettre au secrétaire corporatif une demande écrite d'adhésion selon le formulaire établi à cet effet par le conseil;
- b) acquitter la cotisation annuelle, s'il y a lieu, toute cotisation que le conseil pourrait déterminer;
- c) accepter la mission et les objets de la corporation;
- d) désirer soutenir la corporation dans la réalisation de ses orientations et participer de différentes façons à la réalisation des objectifs de celle-ci;
- e) à l'intérieur de soixante (60) jours de calendrier de la date de l'assemblée générale, désigner une personne qui exercera les droits et les privilèges tels que définis dans les présents règlements;
- f) satisfaire à tous les critères d'éligibilité déterminés par le conseil;
- g) être accepté par le conseil;

Selon les politiques adoptées, le comité de mise en candidature doit valider la légitimité des candidatures. Aussi, ce comité recherchera tout particulièrement la candidature de personnes qui :

- Sont accessibles et disponibles;
- Adhèrent aux principes de gouvernance;
- Comprennent et adhèrent aux enjeux du travail en équipe et de la gestion des ressources humaines;
- Démonstrent un engagement personnel envers la mission et la philosophie de l'organisation;
- Possèdent une expertise complémentaire à celle qui existe déjà au conseil;
- Sont capables d'apporter une contribution significative;
- Démonstrent la capacité à être solidaire;
- Sont prêts à signer le Code éthique et de déontologie pour les administrateurs;
- N'ont pas de dossiers criminels ou ne bénéficient pas du pardon;
- Ne sont pas faillis;
- Ne sont pas déclarées incapables par le tribunal d'une autre province ou d'un autre pays;
- Ne se retrouvent pas en situation réelle ou potentielle de conflit d'intérêts en regard des affaires de l'organisation.

Finalement, afin de permettre un éclairage additionnel, un rappel de la mission, ainsi que des objectifs de Culture Lanaudière, tels que définis dans la politique 01-2014 est présenté :

Notre mission :

Notre mission est d'appuyer le développement des arts et de la culture ainsi que la professionnalisation des artistes de la région de Lanaudière.

Nos objectifs :

Participer à la définition, la reconnaissance, et la diffusion de la culture lanaudioise dans toute sa richesse et sa pluralité par le biais d'activités de concertation, d'analyse, de formation, de communication, de porteur et d'initiation de projets innovants.

En appuyant le développement culturel, notre mission est de soutenir la recherche, la production et la diffusion artistique dans toute sa diversité dans la région de Lanaudière.

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE - ÉLECTION 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Je soussigné, _____, membre actif de Culture Lanaudière, désire poser ma candidature, lors de la prochaine assemblée générale annuelle le 11 juin 2025, pour siéger au conseil d'administration au poste de :

(ne cocher qu'une seule case) :

Membre actif individuel (2 sièges disponibles)	
Membre actif corporatif (1 siège disponible)	
Membre issu d'une municipalité de moins de 10 000 hab. (1 siège disponible)	

Nouvelle mise en candidature	
Renouvellement de mandat	

Je confirme avoir pris connaissance de la mission et des objectifs et m'engage à respecter les règles de *Gouvernance Stratégique*® adoptées par le conseil.

Nom			
Titre			
Organisme			
Adresse			
Ville		Code postal	
Téléphone			
Courriel			
Confirmation de non faillite : Oui non			

Signature du candidat(e)

Date _____

Pièces jointes :

- **Le formulaire signé est obligatoire**
- Si nouvelle candidature,
 - Une lettre de motivation
 - Un CV qui exprime l'expérience pertinente.
 - Document du plumitif

Avant le 9 mai 2025

- Par courriel : dg@culturelanaudiere.qc.ca
- Par la poste : 306 rue Beaudry Nord, Joliette, (Québec) J6E 6A6
- Par Internet : www.culturelanaudiere.qc.ca

® Gouvernance Stratégique : marque déposée de consultant DPRM Inc. Utilisée sous licence.